

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Magali LARGE (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Didier PRIVE (ayant donné pouvoir à M. Gratecap), Marcel LAMIRAULT (ayant donné pouvoir à M. Brisé), Yves GUIGNOUARD, Bénédicte BECONNIER.

Le conseil municipal a désigné Mme Anne CLEMENT-THIMEL comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2011 a été approuvé.

2011/71 Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Considérant le départ en retraite d'un agent en décembre 2011,

Considérant qu'il convient d'assurer le remplacement de cet agent dès le 1^{er} novembre 2011, date à laquelle, l'agent sera en congé,

Appelé à créer, à compter du 1^{er} novembre 2011 un emploi d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2011 un emploi d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

2011/72 Recours contre un permis de construire. Autorisation de défendre

Le Conseil Municipal,

Considérant le recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers contre l'arrêté de permis de construire délivré le 26 mai 2011 à l'EURL Les Fougères et la SA d'HLM Atlantic Aménagement,

Appelé à autoriser le Maire à défendre dans cette instance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre dans le cadre du recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers contre l'arrêté de permis de construire délivré le 26 mai 2011 à l'EURL Les Fougères et la SA d'HLM Atlantic Aménagement et désigne Maître Valérie BROSSIER, avocate à Poitiers, pour représenter la Commune.

2011/73 Effacement des réseaux de télécommunications rue des Cougnères ; Convention de travaux avec France Télécom

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet d'effacement des réseaux de télécommunications rue des Cougnères,

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de travaux présentée par France Télécom,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de travaux proposée par France Télécom pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue des Cougnères et autorise le Maire à la signer.

2011/74 Remboursement d'une taxe foncière à la société CINERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 11 juillet 2010 autorisant la signature d'un bail emphytéotique et d'une convention de mise à disposition de terrain avec la SA CINERGIE pour la construction d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes,

Considérant que la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par la SA CINERGIE doit être remboursée à cette dernière par la commune, toujours propriétaire du terrain,

Considérant que la part de cette taxe représentant la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères peut être récupérée par la commune auprès de l'EHPAD,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de rembourser à la SA CINERGIE la somme de 15.208,07 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de facturer à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes la somme de 3.488 € correspondant à la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

2011/75 Renouvellement des membres du Conseil Portuaire du Port du Plomb

Le Conseil Municipal,

Appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au Conseil Portuaire du Port du Plomb,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne :

- M. Jean-Marc SORNIN en qualité de représentant titulaire
- Mme Martine HENNENFENT en qualité de représentant suppléant

pour siéger au sein du Conseil Portuaire du Port du Plomb

2011/76 Ressources humaines. Expérimentation de l'entretien professionnel

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale modifiée,
Vu le décret n° 86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux modifié,

Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique modifiée,

Vu l'avis de la commission du personnel en date du 16 septembre 2010,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 26 septembre 2011,

Considérant que les collectivités territoriales ont la possibilité d'instituer le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel à compter de 2010 et pour une durée de trois ans en lieu et place de la notation,

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de la mise en œuvre de ce dispositif et de déterminer les cadres d'emplois ou les emplois concernés ainsi que les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires concernés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

De mettre en œuvre pour les années 2011 et 2012 l'entretien professionnel en lieu et place de la notation ;
D'appliquer l'entretien professionnel à tous les agents de la collectivité titulaires soumis, par leur statut, à la notation

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères suivants :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement (pour les agents chargés d'encadrement intermédiaire et supérieur)

Le bilan de cette expérimentation sera communiqué au comité technique paritaire et transmis au conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

2011/77 Dénomination de rues

Le Conseil Municipal,

Appelé à dénommer de nouvelles rues en cours d'aménagement ou projetées,

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission municipale chargée de la voirie,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide les dénominations de rues suivantes :

1° Pour le lotissement route de l'Aubreçay (juxtaposant l'EHPAD) :

- Rue de la Salicorne (pour la rue principale)
- Impasse de l'Iris Maritime et Impasse du Butome

2° Pour le lotissement de la rue de Marsilly (ex propriété d'Agrinieul) : Rue de l'Avocette

3° Pour le lotissement de la rue de Lauzières (ancienne propriété du four à chaux) : Rue du Fantôme du Chapelier

2011/78 Convention d'actions autour de l'environnement avec l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil »

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil » de St Ouen d'Aunis pour des actions autour de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention proposée par l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil » de St Ouen d'Aunis pour des actions autour de l'environnement et autorise le Maire à la signer.

La séance a été levée à vingt et une heures trente.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Anne CLEMENT-THIMEL

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Jean-Luc GRATECAP

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Jacques SIMONNEAU